



Renforcer notre engagement collectif et individuel, redoubler d'efforts **EDITO** pour que nos actions militantes portent, faire de la syndicalisation partout et tout le temps, relancer le débat d'idées et renforcer la lutte, voilà le tempo !

Vous l'aurez compris, si les militant-e-s sur le pont n'ont pas molli ces derniers mois, **l'actualité sociale**

nécessite plus que jamais d'être plus nombreux à agir, sur plusieurs bords, au risque de voir s'épuiser celles et ceux d'entre nous qui agissent sans relâche.

Pour expliciter un peu plus les choses, rien de mieux que quelques lignes pour "synthétiser" **les 2 journées de travaux du CCN** (le Comité Confédéral National de la Cgt) **des 11 et 12 février** :

► Campagne unitaire lancée contre les idées d'extrême droite avec la journée du 29 janvier à PARIS → déclinaison locale avec **une formation organisée le 7 mars dans le département** ;

► Nécessité d'agir pour une syndicalisation de masse, en nous renforçant là où nous sommes présents, en créant de nouvelles bases et des adhésions dans les entreprises où la Cgt n'est pas implantée. **L'UD construit actuellement un projet de syndicalisation et la Confédération** (c'est à dire nous tou-te-s) **s'engage dans une nouvelle vaste campagne publique** ;

► Travailler dans nos syndicats et nos sections, avec nos orientations de congrès, pour améliorer notre vie syndicale, condition indispensable à l'efficacité, au renforcement du militantisme, à la maîtrise des enjeux et à la démocratie dans l'organisation...

► Il est également indispensable de nous engager à démultiplier la lecture de notre presse syndicale, notamment de la NVO et autres publications confédérale, d'autant plus que notre "entreprise de presse" est toujours en difficulté... et **qu'il appartient à chacun de lui redonner du souffle** ;

► Sur l'actualité revendicative, face aux choix politiques libéraux qui se suivent et se ressemblent, **de nombreuses batailles sont menées et certaines sont victorieuses**, sur l'emploi, les salaires ou sur la réglementation du travail (voir à l'intérieur de ce numéro) ;

► De nombreuses perspectives d'actions doivent nous donner l'occasion de mieux faire connaître nos analyses et propositions. Mais ces perspectives d'actions, construites par nous-mêmes, ne porteront leurs fruits qu'en dépassant le cercle de notre corps militant : **les salarié-e-s doivent faire irruption sur le terrain social et agir pour la conquête sociale !**

► Quelques dates :

▷ **21/02 (14h30)**: Assemblée Générale ordinaire de l'HIS Cgt-63

▷ **Samedi 22 février** : action des Cheminots, Place du 1^{er} mai à partir de 11h00 (avec restauration et animations → venez en famille !).

▷ **25/02 (14h00)** : appel à soutien / Leclerc Thiers.

▷ **27 février** : mobilisation en construction.

▷ **vendredi 7 mars** : formation unitaire à Clermont-Fd sur l'extrême droite.

▷ **Samedi 8 mars** : des actions (à construire dans le 63...) pour la journée des luttes des femmes ;

▷ **18 mars** : **mobilisation unitaire**, à Paris des fédérations syndicales des organismes sociaux pour la Protection Sociale ET des actions interprofessionnelles en territoire, contre le **pacte de responsabilité**, pour les **salaires**, l'**emploi** et évidemment pour la **Protection Sociale**.

▷ **4 avril** : mobilisation partout en Europe, à l'appel de la CES, pour un plan d'investissement à hauteur de 2 % du PIB... Nous pourrions axer nos actions pour la relance de la politique industrielle...

▷ **1^{er} mai** : nous devons construire cette journée, le plus unitairement possible.

Sommaire :

P1 : *Edito/Agenda*

P2 : *Pour la retraite à 55 ans pour les métiers pénibles...*

P3 : *Victoires du syndicalisme - Stage d'accueil Indecosa*

P4 : *Travailleurs détachés, formation syndicale*

P5 : *Communiqué de presse*

P6 : *Adresse du collectif « chômage-précarité » CGT 63*



N° 1490 DU VENDREDI 14 FEVRIER 2014

DEPOSE LE 14 FEVRIER 2014

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

Bien évidemment, tout cela n'est pas exhaustif, il y a les batailles professionnelles, à l'entreprise. Mais **convainquons-nous que les revendications convergent et de la nécessité d'interprofessionnaliser le tout... sur les services publics, sur la protection sociale, pour les conditions de travail, l'emploi, les salaires et par une autre redistribution des richesses...**

Notre responsabilité est grande dans la période. Alors que nous sommes la cible de nombreuses attaques... qu'un brouillage de cartes est orchestrée de toutes parts pour entretenir la confusion, la résignation et le repli sur soi, ne laissons rien passer et ne lâchons rien. Y compris les prochaines échéances électorales, en France et en Europe doivent être surveillées de près, en témoigne notre communiqué de presse diffusé ce jour alors que la bête immonde a réussi son coup, sûrement pas le dernier, d'afficher avec fierté une liste FN à Issoire, avec un "militant" de la Cgt qui apprendra vite que la Cgt et le FN ne sont pas compatibles.

Julien PAULIAC

Pour la Retraite à 55 ans pour les Métiers Pénibles ...

Nous étions 5000 à Paris le 4 février 2014
Aujourd'hui dans nos professions, à 55 ans on est trop vieux pour
travailler et trop jeune pour la retraite.

Le 04 février 2014, 5000 salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement ont défilé dans les rues de Paris devant les chambres patronales du BTP à l'appel de la Fédération Nationale CGT pour une reconnaissance de la pénibilité !

La CGT revendique un départ anticipé lié à la pénibilité depuis plus de 10 ans. Et depuis plus de 10 ans. On nous a fait miroiter d'année en année que des négociations allaient s'ouvrir.

La réalité est toute autre, les patrons et des politiciens avancent ouvertement que nous devons travailler plus longtemps, alors que dans le même temps **les salariés sont mis en inactivité, invalidité ou incapacité dès 55 ans** (1 salarié sur 4 est en inactivité dès 55 ans, 1 sur 2 dès 58 ans).

Avec les nouvelles réformes de la retraite, **des dizaines de milliers de salariés vont se retrouver en très grande difficulté financière à la fin d'une vie de travail.** Car après avoir épuisé les droits aux indemnités de chômage (36 mois pour les + 55 ans), ils auront le choix entre le **RSA (nouveau RMI) ou partir en retraite avec une décote considérable.**

Le compte pénibilité financé par les employeurs établi par le Gouvernement qui doit être mis en place au 1^{er} janvier 2015 est **totalemment insuffisant** :

Un an de départ anticipé pour trente ans de pénibilité et les années effectuées avant 2015 ne comptent pas.

Mais si ce dispositif est minime le Patronat de nos professions n'en veut pas et fait pression sur le gouvernement par le biais de la commission qu'il a mandatée en vue de publier les décrets d'application présidée par le funeste Michel de Virville.



Victoires du syndicalisme !

Ouverture dominicale Décret annulé, mais le combat continue

Communiqué commun de la CGT
et de la Fédération Commerce Distribution Services

La suspension par le Conseil d'Etat du décret concernant l'ouverture dominicale des magasins de bricolage était une décision attendue.

La confédération CGT comme sa fédération du Commerce et des Services se félicitent de cette décision qui sanctionne un décret pris à la hâte et sans consultation d'aucune sorte. En estimant « qu'il existait un doute sérieux sur la légalité de ce décret et une situation d'urgence justifiant que l'exécution de ce décret soit suspendue », la juridiction administrative donne donc raison à la fédération CGT du Commerce et des Services qui l'avait saisie. Et le Conseil d'Etat rappelle que le repos hebdomadaire est « l'une des garanties du droit constitutionnel au repos reconnu aux salariés » et qu'il doit s'exercer normalement le dimanche. Il juge que l'ouverture dominicale des magasins de bricolage était « de nature à porter une atteinte grave

et immédiate aux intérêts défendus par les organisations syndicales ».

En agissant dans l'urgence, le gouvernement n'avait comme seule ambition que de rendre légales les ouvertures dominicales des magasins de bricolage tout simplement...illégales ! En effet, depuis des années, de nombreux magasins multipliaient les ouvertures du dimanche au mépris de la loi.

Très régulièrement, les tribunaux condamnaient les enseignes avec à la clé, de très lourdes astreintes. Avec ce décret, le gouvernement faisait un nouveau cadeau au patronat en légalisant et en blanchissant des années de contraventions réitérées et revendiquées par les grandes enseignes. Par ailleurs, il voulait donner un signe clair aux parlementaires dans le processus qui doit les amener à modifier les règles sur les ouvertures dominicales.

Cette nouvelle victoire juridique contre l'ouverture dominicale ne referme pas ce dossier car le gouvernement a fait savoir dès hier qu'il procéderait à une nouvelle écriture de ce décret : **c'est inconcevable pour la CGT**. Cette décision des juges légitime l'action des syndicats du commerce et de la distribution et plus largement l'action de la CGT contre les dérogations qui n'ont eu de cesse d'augmenter ces dix dernières années.

Le gouvernement doit prendre en compte cette décision. Le repos dominical doit être protégé et ne subir de dérogations d'aucune sorte. Forte de cette décision, La CGT, comme sa fédération du Commerce et des Services entendent poursuivre le combat pour protéger le repos dominical.

Montreuil le, 13 février 2014

Stage d'accueil INDECOSA-CGT les 10 et 11 juin 2014

Il s'adresse aux militants, aux syndiqués CGT qui sont désireux de participer à cette action collective essentielle d'information et de défense des droits des consommateurs dans notre société.

Par ses tenues de permanences, INDECOSA aide les consommateurs dans les litiges auxquels ils sont confrontés.

Ce stage conçu en concertation avec le secteur confédéral est l'outil d'une première formation de militants pour s'investir dans l'activité d'INDECOSA 63.

Inscriptions avant
le 05 mai 2014 auprès :

- ▶ des syndicats,
- ▶ de l'UD : 04.73.31.87.87
- ▶ ou de l'INDECOSA : 04 73 36 21 64

Travailleurs détachés

Une victoire
aux prud'hommes pour aller plus loin

Le conseil des prud'hommes de Cherbourg a **condamné la société d'intérim Atlanco pour non-respect du droit concernant la couverture sociale des travailleurs détachés en Europe**, non-respect de la réglementation européenne et travail dissimulé, sur le chantier de l'EPR de Flamanville.

Etablie en Irlande, cette société possède de multiples bureaux en Europe. Les travailleurs polonais du chantier dépendaient d'un bureau domicilié à Chypre. Ces mécanos complexes visent à assurer une rentabilité maximale sur le dos des travailleurs.

Victimes des pratiques patronales frauduleuses, ces travailleurs avaient été renvoyés en Pologne par Bouygues, qui pourtant les avait fait venir via Atlanco. **Leurs cotisations sociales n'avaient pas été versées aux caisses sociales polonaises.**

Après trois ans de combats, le tribunal les a enfin rétablis dans leurs droits. Sous astreinte, Atlanco devra s'acquitter des cotisations sociales et verser les indemnités dues aux salariés.

C'est une belle victoire fruit du courage des travailleurs et du travail patient de toutes les organisations de la CGT sur le chantier.

Pourtant ce jugement épargne, contre toute logique et comme d'habitude, le groupe Bouygues. Ses liens avec Atlanco sont pourtant incontestables. EDF, maître d'ouvrage, du chantier EPR, échappe aussi à la condamnation.

Ce jugement est un point d'appui pour aller beaucoup plus loin.

Il prouve qu'avec l'action coordonnée sur le terrain de toutes les organisations de la CGT on peut faire respecter les droits de nos camarades détachés.

Il est révélateur des mécanismes de mise en concurrence des travailleurs en Europe et des méthodes frauduleuses de certaines grandes sociétés.

Il montre aussi que nous avons raison de nous battre pour responsabiliser enfin les donneurs d'ordres.

Il démontre que la réglementation actuelle n'empêche pas la fraude. Pour sécuriser les salariés et empêcher toute mise en concurrence, il faut que l'employeur de salariés détachés en France paye les cotisations sociales françaises.

formation syndicale :

Il reste de la place :

- ▶ Stage "fiche de paye" : les 24 et 25 mars à Clermont-Fd
- ▶ Stage Niveau I, du 31 mars au 04 avril à Riom
- ▶ Formation Accueil nouveau Syndiqué, les 03 et 04 avril à Cournon

Inscrivez vous, faites inscrire...

formationsyndicale@cgt63.fr / 04 73 31 87 87

Montreuil le 13 février 2014



Communiqué de presse :

L'Union Départementale Cgt du Puy de Dôme et la Fédération Nationale Cgt des Transports ont pris connaissance, dans l'édition du 13 février 2014, du journal La Montagne, de la publication de la liste portée par le Front National pour les élections municipales de la ville d'Issoire (63).

Il s'avère qu'une fois de plus, le parti d'extrême droite de la **famille LE PEN cherche à entretenir la confusion et à brouiller les cartes en revendiquant des co-listiers issus du syndicalisme**, particulièrement de la Confédération Général du Travail.

En effet, dans l'article en question, il est précisé qu'un des candidats, Pierre AUTIER serait un militant de la Cgt.

Nos organisations syndicales affiliées à **la Cgt considèrent que Monsieur Pierre AUTIER (Jean-Paul de son 1^{er} prénom), n'a plus sa place à la CGT.**

Par ailleurs, nous affirmons que se déclarer "militant" syndical nécessite un engagement et une activité militante, au-delà du seul versement des cotisations réglées par les syndiqué-e-s Cgt.

La CGT est ouverte à tous les salariés quelles que soient leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses.

La liberté de candidature aux élections politiques est elle aussi reconnue dès lors qu'elle s'exerce en respectant l'indépendance de l'organisation et que nul ne se réclame de son appartenance à la CGT pour des fins autres que l'action du syndicat.

Mais il est inconcevable qu'au nom de la liberté d'opinion dans la CGT, celle-ci puisse être représentée, à quelque niveau que ce soit, par des militants ou adhérents revendiquant par ailleurs publiquement leur adhésion au concept de « préférence nationale » propre aux thèses de l'extrême droite.

Accepter les thèses de l'extrême droite sur la « préférence nationale », l'immigration comme cause du chômage ou le refus de la régularisation des sans-papiers **est totalement incompatible avec les valeurs de la CGT.**

L'extrême droite ne porte pas les valeurs que défend la CGT qui dans le préambule de ses statuts stipule agir «contre toutes les discriminations, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions».

Etre adhérent de la CGT implique le respect de ses valeurs et de ses règles de vie. C'est une exigence supérieure à toute autre considération, y compris la perte éventuelle de syndiqués.

Monsieur AUTIER a fait le choix de se présenter sur une liste d'un parti d'extrême droite, dont les idées sont totalement contraires aux valeurs portées par la CGT, de ce fait il s'est lui-même placé en dehors et s'est exclu de la CGT. L'UD Cgt 63 et la FD Cgt Transports prendront rapidement les mesures nécessaires pour formaliser l'exclusion.

Clermont-Fd,
le 14 février 2014



Adresse du collectif "chômage-précarité" CGT 63

Le collectif "chômage-précarité" CGT se réunira **jeudi 27 février à 18 h 30 à la Maison du Peuple de Clermont-Fd.** Cette date coïncide avec une journée d'action appelée par le comité national des privés d'emploi, action relayée par la confédération.

Avant la réunion, une initiative comme un rassemblement devant un site Pôle Emploi est donc à l'étude. Une proposition concrète suivra très bientôt.

A l'ordre du jour de la réunion : les négociations Unedic, les sanctions pour des allocataires RSA, le contexte/Pôle-Emploi/ les chiffres emploi-chômage et les propositions d'actions.

1-les négociations Unedic :

Aujourd'hui, troisième jour de négociations, le MEDEF fait fort avec un projet aux petits oignons. Il déploie toute la propagande pour embrouiller les médias et...

- sortir les intermittents du spectacle du système ;
- serrer la vis à ceux et celles qui doivent jongler entre micro-activité et allocations ;
- tirer sur les "privilegié-e-s" qui, licencié-e-s, ont touché des indemnités supra-légales ;
- stigmatiser un bon coup les fonctionnaires sur l'air de "ils ne payent pas les veinards" ;
- décaler encore les bornes d'âge pour les "séniors" qui se la couleraient douce et se croiraient à la retraite.

Bref, pas de pitié pour les gueux ! Rendez l'argent des actionnaires !

Prochaines journées de négociations le 27 février et le 13 mars.

Entre temps, on pourrait peut-être finir par se mettre en colère (voir point 4).

2-les sanctions pour les allocataires du RSA :

C'est une histoire invraisemblable, vaut mieux garder son calme ! On se souvient de la transformation du RMI en RSA sous Sarkozy. But du jeu, très politique et médiatique, faire le dur pour la meute des élu-e-s réactionnaires qui aboyaient sur les gueux, faire l'humaniste pour les gogos séduits par le style Martin Hirsch,

et, toujours cliver, cliver, cliver le salariat et les classes populaires.

Dans la formule, il y avait la constitution d'équipes pluridisciplinaires" devant contrôler les allocataires. A part des conseils généraux particulièrement réactionnaires, personne n'avait vraiment osé entrer dans une logique répressive (on se bornait à contrôler les fraudes éventuelles).

Depuis septembre, dans le Puy-de-Dôme, certaines de ces "équipes" (il y en a 8 sur le département) se sont mis à faire pleuvoir les sanctions : **moins 100 euros les premiers mois, 200 deux mois après, ensuite le RSA qui saute.**

C'est très impressionnant, il ne s'agit pas de fraude mais par exemple seulement de non-inscription à Pôle-Emploi. Cela sent l'ordre social à plein nez. On doit en être à plus de 250 sanctions depuis septembre ; certaines équipes refusent de les appliquer.

Une entrevue des associations (Chôm-Actif et AC!) avec le vice-président du Conseil Général chargé des affaires sociales a été très agitée.

3-le contexte :

Inutile de revenir ici sur la non inversion des chiffres du chômage, connaissant depuis le temps toutes les ficelles disponibles pour manipuler les chiffres, nous pouvons seulement dire que le phénomène était tellement massif que les petits trucs, les petites manipulations, n'étaient même pas jouables.

Nous pourrions faire un bilan de l'emploi et du chômage en auvergne depuis 5 ans (le début de la crise). Pas de grands topos, mais quelques données fiables et très significatives, comme les **15 000 postes d'emploi salarié détruits depuis 5 ans en Auvergne soit plus de 5 % du total.** Et, toujours les luttes en cours, les plans de débauchages.

Les comités de liaison de Pôle-Emploi que nous continuons à suivre, confirment le contexte : les offres déposées à Pôle-Emploi continuent de diminuer.

Un mot sur la permanence du jeudi et sur nos interventions. De quoi remettre en perspective les enjeux de la lutte contre la précarité et préciser nos revendications (la campagne sur le coût du capital sera évoquée et on verra que la progression des dividendes ; c'est également une courbe (la même?) qui ne s'inverse pas.

4-les propositions d'actions :

Les associations préparent pour le **5 mars** une journée pour "fêter" le mariage du chômage et de la précarité. **Certains collectifs de chômeurs CGT tenteront une journée d'action le 27 février.** Une journée nationale d'action est prévue pour le 18 mars. Ce sera important de manifester ce jour là la présence et la colère des chômeurs, des chômeuses, des précaires.

La réunion sera l'occasion de décider de ce que nous voulons privilégier. Un ordre du jour chargé donc pour cette réunion du 27 février. Mais en même temps, rien que des bons arguments pour ne rien lâcher, **tout qui démontre que seule la lutte collective enrayera la logique d'un capitalisme de plus en plus furieux.**

Le collectif "chômage-précarité" CGT donne donc rendez-vous le 27 février à toutes et à tous les militant-e-s qui ont envie de s'impliquer dans cette bataille.

